

PROTECTION ET DROITS LIÉS À LA GROSSESSE ET À LA MATERNITÉ EN DROIT DE L'UE



RÉSUMÉ

La Cour de Justice a dès 1990 fermement établi le principe de non-discrimination fondée sur le sexe en relation aux femmes enceintes dans l'accès à l'emploi, les conditions de travail et le licenciement. Des obligations spécifiques reposent sur les États membres et les employeurs depuis l'adoption de la directive 92/85, qui n'a pas été amendée depuis. La jurisprudence de la Cour a considérablement renforcé la protection contre un refus d'embauche ou un licenciement liés à la grossesse. Cet article propose un court aperçu de la législation de l'UE dans ce domaine et une analyse de la jurisprudence de la Cour sur la protection et les droits liés à la grossesse et la maternité.

MOTS CLÉS : *Discriminations fondées sur le sexe, grossesse, maternité, droit de l'UE, jurisprudence de la CJUE.*

ABSTRACT

The European Court of Justice has since 1990 firmly established the principle of non-discrimination on the ground of sex in relation to pregnant women in the access to employment, working conditions and dismissal. Specific obligations apply to member states and employers since directive 92/85 entered into force, which has not been amended since. The case of the Court has significantly enhanced the protection against a refusal to enroll or a dismissal linked to pregnancy. This contribution offers a short overview of the relevant EU legislation and an analysis of the case law of the Court on the protection and rights in relation to pregnancy and maternity.

KEYWORDS : *Sex Discrimination, Pregnancy, Maternity, EU Law, CJEU Case Law.*